

POLITIQUE QUALITÉ 2026 — 2030

Préambule

Le CHD La Candélie prend en charge les patients fragilisés sur le plan psychiatrique et psychologique, avec compétence et bienveillance, sur l'ensemble de son territoire. Engagé depuis 1999, l'établissement inscrit sa démarche qualité dans une amélioration continue de la qualité de la prise en charge et de la sécurité des soins, et dans la volonté de **pérenniser durablement une culture qualité partagée par tous les professionnels**. Ces engagements sont déclinés en cohérence avec la politique qualité du territoire (GHT 47) et le projet territorial de santé mentale (PTSM).

Axe 1 — Mettre le patient et ses proches aidants au cœur de nos organisations

- Garantir le respect fondamental des droits des patients tout au long de leur prise en charge.
- Faire vivre la politique de bientraitance et la mettre en œuvre au travers du comité bientraitance.
- Développer la réflexion éthique et le comité d'éthique pour nourrir les pratiques professionnelles.
- Mieux prendre en compte les attentes des patients et de leurs proches aidants.
- Renforcer l'implication des représentants des usagers et assurer le suivi effectif des recommandations de la Commission des usagers.
- Impliquer les usagers, les patients partenaires et les médiateurs de santé pairs dans les démarches qualité de l'établissement.
- Associer activement le patient et ses proches aidants à son parcours, au travers de son projet personnalisé de soins et de son plan de prévention partagé.

Axe 2 — Optimiser l'offre de soins et garantir la sécurité

- Adapter les soins à chaque patient, à sa pathologie et à son évolution au travers du Projet Personnalisé de Soins.
- Assurer la sécurité des soins pour chaque patient, notamment au travers de la politique de sécurisation du circuit du médicament et de la politique de prévention des infections associées aux soins (IAS).
- Prévenir et gérer la violence (hétéro-agressive et auto-agressive) par la formation, les protocoles de désescalade, les espaces d'apaisement, le contrôle des objets dangereux et le plan de prévention partagé.
- Évaluer et renforcer la pertinence des soins et dynamiser le travail en équipe pluridisciplinaire, au travers des évaluations des pratiques professionnelles (EPP), des analyses CREX et RMM, des audits internes (traceurs) et du suivi des indicateurs IQSS.
- Offrir un environnement adapté, au travers du projet immobilier (schéma directeur immobilier), de l'entretien global des bâtiments et de l'accessibilité.
- Développer une politique territoriale veillant à l'égalité d'accès aux soins, notamment en réduisant les délais de prise en charge en extra-hospitalier.
- Consolider les coopérations engagées avec les établissements du GHT 47 : psychiatrie de liaison au CHAN, réponse en santé mentale en milieu pénitentiaire et prise en charge psychiatrique de la personne âgée.

Axe 3 — Pérenniser une démarche d'amélioration continue participative

- Poursuivre la dynamique du signalement et la recherche de solutions pérennes, en améliorant le taux de clôture des actions.
- Garantir la gestion des risques et coordonner les vigilances.
- Communiquer et former sur les outils qualité : vigilances, PAQSS, RMM, CREX.
- Intégrer systématiquement les instances de gouvernance (CS, Directoire, CME, CSIRMT, CDU) à la démarche qualité.
- Assurer le suivi annuel des indicateurs de pilotage lors des revues de processus.
- Préparer en continu les visites de certification par la mise en œuvre des engagements inscrits dans les contrats de pôle, notamment la réalisation des traceurs et des audits système.

Axe 4 — Être à l'écoute de nos professionnels

- Favoriser l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (QVCT).
- Permettre les évolutions professionnelles au travers de la formation et de la promotion.
- Renforcer le dialogue social, la prévention des risques professionnels et la protection face aux situations de violence, en lien avec la F3SCT.

La qualité est l'affaire de tous. Le déploiement de ces objectifs ne peut être que le résultat de l'implication de l'ensemble des professionnels, à titre individuel et collectif, quelle que soit la catégorie professionnelle.

Le Directeur,
R. CAMPMAS



Le Président de C.M.E.,
Dr O. JACQUIEZ